

BONNE ANNÉE 2023! MEILLEURS VOEUX!

Programme du mois de Janvier

Souhaitons nous la bonne année en musique avec un atelier

EVEIL MUSICAL (animé par l'association **PETIT BRUIT**)

Mardi 3 Janvier à Vignonet

Vendredi 6 Janvier à Puisseguin



Et dès le 26 Janvier ... QUINZAINE DE LA PETITE ENFANCE!





EN SOIRÉE

Soirée INFORMATION Jeudi 19 Janvier à 19h30.

A Saint-Pey d'Armens (salle des fêtes)

Le bourg, 33.330 Saint-Pey d'Armens.

Soirée animée par Pôle Emploi afin de vous présenter et de répondre à vos questions sur les démarches d'inscriptions et d'indemnisations ainsi que sur vos droits et les déclarations de fins de contrats.

M^{me} Marchive (vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse) vous invite à poursuivre cette soirée d'information autour d'un pot de convivialité et d'une présentation des nouveaux documents du RPE.



L'aide à la fonction (IRCEM)

Cette aide permet aux assistantes maternelles et aux salariés du particulier employeur de financer le matériel nécessaire à l'exercice de leur activité professionnelle : matériel de puériculture (hors jouets), travaux recommandés par la PMI, tenue de travail, uniforme, chaussures de travail, équipements de sécurité non jetables, autres types d'équipements... Afin de bénéficier de cette aide, vous devez justifier de 3 mois consécutifs d'activité dans l'emploi de la famille.

Plus d'information et diagnostic sur le site www.ircem.com

LE SAVIEZ-VOUS?

Pour 2023, l'allocation de formation passe de 4.66 € à 4.75 € pour les assistantes maternelles et de 8.29 € à 8.30 € pour les gardes d'enfants! Vos frais de repas augmentent de 2 € et passent à 14 € ainsi que vos frais kilométriques qui passent de 0.21 € à 0.30 € par kilomètre.

